

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1102

VENDREDI 3 JUILLET 2015

Dispensé de timbrage BREST CTC

Tout pour l'emploi

Un conseil restreint sur les TPE et les PME s'est réuni, au début du mois de juin, à l'Élysée autour du président de la République, avec un objectif : l'emploi.

Le président de la République et les ministres observent la réalité économique quotidienne des entreprises avec pragmatisme. D'abord, la croissance revient, même si elle ne permet pas de faire baisser le chômage. Deuxième constat : les TPE et les PME sont le cœur du tissu économique français. Présentes sur tout le territoire, elles représentent 99,8% des entreprises françaises et emploient la moitié des salariés en France.

Cependant, on constate trop souvent que les dirigeants de TPE et de PME peuvent hésiter à embaucher car ils ressentent trop d'incertitudes, de complexité dans leur environnement, comme l'avait déjà souligné le président de la République lorsqu'il avait inauguré le centre de formation des apprentis à Guipavas, le 30 avril. « **Les entreprises ont besoin de lisibilité, elles ont besoin de clarté, elles ont besoin de simplicité. C'est ainsi, en nous appuyant sur ces forces vives économiques de France, que nous pourrions amplifier la croissance et faire enfin baisser le chômage.** »

Toutes les petites entreprises qui embaucheront un premier salarié, dès maintenant, bénéficieront d'une prime à l'embauche de 4 000 euros, 2 000 euros la première année et 2 000 euros la deuxième année. Cette prime s'ajoutera à l'ensemble des allègements de cotisations sociales, au CICE et au Pacte de responsabilité, couvrant ainsi, au Smic, plus du tiers du salaire. « **Il ne s'agit pas d'un cadeau supplémentaire fait aux entreprises, mais d'un appui aux entrepreneurs qui se lancent dans l'aventure du recrute-**



Favoriser l'embauche dans les TPE

ment d'un premier salarié», a précisé Manuel Valls. Cette mesure concerne les 1,2 million de TPE qui n'emploient aucun salarié, alors même qu'elles pourraient avoir de l'activité pour un ou plusieurs salariés.

Afin de les encourager à franchir le seuil de 11, 20 ou 50 salariés, là où les changements de cotisations sociales et de fiscalité qui en découlent peuvent aujourd'hui les faire hésiter, il est prévu que les petites entreprises qui passent un seuil ne verront pas leur situation changer pendant trois ans.

Destructrices pour l'emploi, les fraudes au détachement de travailleurs faussent la concurrence au détriment de ceux qui respectent la loi et menacent même, dans beaucoup d'endroits, notre cohésion sociale.

La France est engagée, au plan national comme européen, dans la lutte contre la fraude au détachement de travailleurs. Elle a ainsi permis de faire évoluer la directive européenne qui encadre ce détachement. Manuel Valls a annoncé que les contrôles et les sanctions seront accrus. Mais, surtout, les donneurs d'ordre seront solidairement, directement et pécuniairement responsables vis-à-vis de leurs sous-traitants qui pratiquent le détachement. Ainsi, si une entreprise ne présente pas les documents utiles au contrôle, elle sera sanctionnée aussi durement que si elle n'avait pas déclaré ces travailleurs détachés.

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 2/07/2015



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

UberPop est illégal

Les exactions commises par des chauffeurs de taxis sont inacceptables et contre-productives. UberPop est dans l'illégalité, son activité doit cesser, a rappelé le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Si la société Uber est libre d'investir dans notre pays, elle doit le faire dans le respect strict de nos lois. Le débat n'est pas entre les taxis et les VTC, mais entre les professionnels et les particuliers, entre le travail déclaré et le travail dissimulé. Le gouvernement est parfaitement clair sur ce sujet : UberPop, c'est du travail dissimulé, qui ne paie aucune cotisation sociale ou contribution fiscale.

En se comportant comme des voyous, les chauffeurs de taxis desservent leur cause : un meilleur service serait bien plus efficace.
PS29

Chiffre de la semaine

300 euros

C'est le montant que pourront économiser, en moyenne, les personnes gagnant entre 700 et 970 euros grâce à l'ACS (aide à la complémentaire santé), à partir du 1^{er} juillet.